

## L'Assemblée de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine autorise la bénédiction de mariage de couples de même sexe

Ce samedi 16 novembre à Strasbourg, l'Assemblée de l'Union, instance décisionnelle de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine, a adopté un texte autorisant les pasteurs qui le souhaitent à bénir des couples mariés de même sexe.

Christian Albecker, président de l'UEPAL, a introduit le sujet en rappelant que les tensions entre une compréhension normative du texte biblique et son application à une société en évolution ont jalonné le christianisme depuis ses débuts. Les questions symboliques et théologiques que soulève la bénédiction des couples mariés de même sexe sont certes importantes – elles ont fait l'objet d'une étude dans l'UEPAL depuis une quinzaine d'années - mais ne sauraient occulter l'essentiel du christianisme, à savoir une même foi dans le Christ vivant. Il a ainsi exhorté l'assemblée à témoigner d'une réelle unité par la diversité.

Dans un climat serein et respectueux, les délégués à l'Assemblée ont ensuite débattu en petits groupes puis en session plénière de ce texte proposé par le Conseil plénier. Après de nombreux amendements, l'assemblée a adopté chaque point avant de valider le texte dans son intégralité (à 36 voix sur 49).

Ainsi, lorsqu'un couple marié de même sexe veut placer son alliance devant Dieu et sollicite une bénédiction, le pasteur, en accord avec son conseil presbytéral, répondra de manière favorable ou non à cette demande. Lorsqu'un pasteur ou un conseil presbytéral n'est pas en mesure de répondre favorablement, ils orienteront ensemble le couple vers une paroisse ou un pasteur susceptible d'accueillir leur demande.

Le texte affirme que la décision de bénir des couples mariés de même sexe relève des « adiaphora » (éléments non essentiels de la foi chrétienne) et non du « status confessionis » (éléments essentiels de la foi chrétienne). Elle n'est pas une question fondamentale qui remet en cause la confession de l'Évangile de Jésus-Christ, et ne devrait donc pas être un élément de division dans l'Église.

Cette session d'automne s'est terminée par un culte d'action de grâce en l'église Saint-Thomas, au cours duquel a été procédé à la reconnaissance du ministère de quatre prédicateurs laïques, et à l'envoi de Mme la Pasteure Gwenaëlle Brixius, rédactrice en chef du *Nouveau Messager*, et de M. le Pasteur Jean-Sébastien Ingrand, chargé de mission « Justice climatique ».

### Contacts presse :

Lysiane Collon-Bender, responsable de communication, 06 80 89 23 02 – [lysiane.collon-bender@uepal.fr](mailto:lysiane.collon-bender@uepal.fr)